

D'un autre côté, que serait-il survenu sans la politique nationale? L'honorable monsieur ne niera pas que la misère parmi les classes ouvrières est plus grande aux États-Unis qu'ici. Il ne peut pas nier cela sincèrement.

L'honorable monsieur dit aussi que l'exode de notre population, qu'il suit avec un œil jaloux, se continue. Autrefois, le peuple canadien allait chercher dans les manufactures des États-Unis, un emploi qu'il trouve maintenant ici.

Si les Canadiens étaient allés dans les manufactures des États-Unis, qui subissent une crise, et où la misère règne, c'est alors qu'il y aurait eu de véritables souffrances parmi eux, loin de leur patrie, et sans argent pour revenir.

Au lieu de cela nous les avons gardés chez nous. Ils sont ici, et en général ce sont des compatriotes aisés, contribuant à offrir un marché pour la plus importante de nos industries, l'agriculture.

L'honorable monsieur compte sur le retour de cette époque où nos manufactures seront fermées et où tous ceux qui ne se sentent pas enclins à l'agriculture devront aller porter aux États-Unis leur vigueur, leur énergie et leur esprit d'entreprise. Il aimerait à voir revenir cet état de choses, mais il n'exprime pas l'opinion du pays; il n'exprime pas non plus l'opinion des représentants du peuple dans cette chambre.

Je dirai à l'honorable monsieur que si nous allions devant le peuple, lui comme chef de son parti, comme le partisan du libre-échange, et moi comme partisan et avocat de la politique nationale, il serait battu à tous les bureaux de votation.

M. COCKBURN : Essayez demain.

Sir JOHN A. MACDONALD : Nous avons essayé, et sur les neuf députés qui vous ont été présentés, M. l'Orateur, sept se sont donnés comme les partisans et les défenseurs de la politique nationale et du gouvernement qui a introduit et maintenu cette politique, et deux, je crois, occupent des sièges de l'autre côté de cette Chambre. Nous connaissons parfaitement l'opinion du pays et nous en sommes satisfaits. Nous avons la déclaration de la majorité de la population, et je crois que les partisans de la politique nationale, vis-à-vis ses adversaires, sont dans la même proportion que sept est à deux. Mon honorable ami était joyeux en voyant tout cela. Il n'a pas l'habitude d'être très gai, mais aujourd'hui il était jovial, et comme Mark Tapley, il a voulu paraître gai dans des circonstances défavorables; et le sinistre spectacle de sept députés entrant l'un après l'autre, et déclarant leur inaltérable confiance dans le gouvernement et sa politique, était suffisant pour mettre en œuvre toute son énergie et le rendre aussi heureux et aussi souriant que Mark Tapley, même lorsqu'il était dans son paradis terrestre.

L'honorable monsieur dit savoir que lui et son parti ont été accusés d'avoir décrié le pays et d'avoir mal représenté sa situation, mais il ajoute: je dois dire la vérité et couvrir de honte les Tories. Je ne crois pas que les Tories acceptent la comparaison, mais il lui viendra certainement à l'esprit que les Tories ont littéralement mené chez le diable lui et son parti.

L'honorable monsieur a fait allusion au discours que j'ai prononcé en Angleterre. C'est vrai, M. l'Orateur, je suis allé en Angleterre et j'y ai prononcé quelques discours. Je n'ai pas honte de ces discours, et je maintiens tout ce que j'ai dit. Je crois que tout ce que j'ai dit était vrai en substance. J'ai eu l'intention de dire la vérité, je n'en rougis pas. Au sujet de ce que j'ai dit à propos d'une loi de faillite, il prétend que je me suis moqué aux dépens de notre population rurale, ce qui est faux. J'ai dit que les chambres de commerce du Canada, représentant les intérêts commerciaux, étaient en général en faveur de l'adoption d'une loi de faillite, et que la population rurale y était opposée et qu'elle entretenait de forts préjugés contre une telle loi. N'est-il pas vrai que dans cette Chambre et dans le

Sir JOHN A. MACDONALD

pays, les représentants du commerce désirent un système de protection contre les préférences injustes dans les cas de faillite, et qu'en général, les représentants des circonscriptions rurales sont opposés à toute loi de faillite? Voilà ce que j'ai dit, et j'ai dit la vérité.

L'honorable monsieur prétend que j'ai promis à cette députation de faire tout en mon pouvoir pour elle. Il n'a pas lu mon discours attentivement, ou bien il l'a oublié. Je me suis bien gardé d'exprimer aucune opinion sur la question. Lorsque les représentants des chambres de commerce les plus importantes d'Angleterre m'ont demandé quel moyen prendre pour exprimer leurs opinions, j'ai répondu que je n'en connaissais pas de meilleur que celui qu'ils avaient déjà adopté—continuer leurs relations avec les différentes chambres de commerce du Canada, et par l'entremise de ces dernières mettre en œuvre les moyens et les arguments qu'ils jugeront les plus propres à démontrer qu'une loi de faillite est nécessaire.

De plus, M. l'Orateur, c'était un devoir et un plaisir pour moi de recevoir ces députations importantes avec toute la courtoisie possible. Le commerce entre l'Angleterre et le Canada est très considérable, et je crois qu'il le deviendra encore plus. Il était donc de la plus haute importance de bien recevoir des corporations aussi influentes que les chambres de commerce anglaises lorsqu'elles viennent nous dire qu'elles croient sincèrement que les relations commerciales entre ces deux pays et l'agrandissement de ces relations sont sérieusement menacés par l'absence d'une loi de faillite. Je crois qu'elles ont suivi mon conseil. Elles se sont mises en communication avec les différentes chambres de commerce du Canada, et le discours du Trône ne dit pas qu'aucun projet de loi sur cette question ne serait présenté à la Chambre.

Je puis, à l'avance, fournir ce renseignement à l'honorable monsieur; c'est l'intention du gouvernement de demander à cette Chambre de nommer un comité spécial, choisi avec soin, pour étudier toute la question. Ce comité aura devant lui toutes les requêtes, tous les mémoires et toutes les recommandations des différents corps commerciaux, et nous aurons un rapport sur toute la question et surtout sur un point de la plus haute importance, celui auquel les chambres de commerce d'Angleterre tiennent particulièrement, c'est-à-dire, le moyen d'empêcher toute préférence indue ou frauduleuse. Ceux qui ont lu les remarques que j'ai faites à cette occasion, se rappellent peut-être que j'ai expliqué qu'à moins que la loi en question ne soit en tout point une loi de faillite, elle n'était pas de notre ressort, mais de celui des législatures provinciales. Aussi, pour que cette question soit étudiée à fond, tant sous son côté commercial que constitutionnel, le gouvernement a décidé de demander à la Chambre de nommer un comité d'hommes compétents pour s'en occuper.

L'honorable monsieur a parlé d'un traité de réciprocité et des traités en général, et si je l'ai bien compris, il voudrait que nous retournions aux États-Unis, et que nous recommencions nos tentatives pour obtenir un traité de réciprocité.

Tous les hommes publics des États-Unis, à partir du Président jusqu'au dernier, savent que le Canada a toujours été prêt à entrer en négociations pour conclure un traité de réciprocité. Ils savent qu'il y a dans nos statuts un article décrétant que si les Américains, en aucun temps, veulent entrer en négociations avec nous, le gouvernement est autorisé par la législature fédérale, sans qu'aucune législation ne soit nécessaire, à diminuer les impôts, ou à les faire disparaître complètement, à condition que les Américains fassent de même. Que veut-on de plus? Ce n'est pas en nous traînant à leurs genoux, ni en faisant comme certains citoyens de Saint-Jean, que nous obtiendrons un traité de réciprocité. Parce qu'il y a eu un traité de conclure entre les États-Unis et l'Espagne, donnant aux États-Unis le commerce exclusif des Antilles espagnoles, ils se sont écriés: